

DECISION N°2022-012

PORTANT MODIFICATION DE L'HORAIRE DE LA REUNION DE FORMATION, CONTROLE ET SCHEMEMENT DU  
SYSTEME DE VOTE AU SCRUTIN PORTANT ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL DE L'INSTITUT  
D'ETUDES EUROPEENNES  
SCRUTIN DES MERCREDI 16 ET JEUDI 17 MARS 2022

La présidente de l'université Paris 8,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les articles D.719-1 à D.719-40 du code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;  
Vu les statuts de l'Institut d'études européennes de l'Université de Paris 8 ;  
Vu la décision n°ELEC-2022-005 portant convocation des électeurs à l'élection des représentants des personnels et des usagers au Conseil de l'Institut d'études européennes des 16 et 17 mars 2022 ;

**D E C I D E**

**ARTICLE 1 :**

L'article 6.2 de la décision n° ELEC-2022-005 portant convocation des électeurs à l'élection des représentants des personnels et des usagers au Conseil de l'Institut d'études européennes des 16 et 17 mars 2022 est modifié comme suit :

« Préalablement à l'ouverture du scrutin, ils participent à la réunion de formation, contrôle et scellement du système de vote, prévue le **mardi 15 mars 2022 à 17h30.**».

**ARTICLE 2 :**

La directrice générale des services de l'université est chargée de l'affichage et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le Mardi 08 mars 2022,

Pour la présidente de l'Université de Paris 8,

Et par délégation, la directrice générale des services

**Université Paris8 - Vincennes-Saint-Denis**

**Pour la Présidente et par Délégation**

**La Directrice Générale des Services**

Florence Housset

**Florence HOUSSET**